

SESSION ORDINAIRE 2018-2019
6^e SESSION DE LA 10^e LÉGISLATURE

SESSION EXTRAORDINAIRE 2019
1^{re} SESSION DE LA 11^e LÉGISLATURE



RAPPORT D'ACTIVITÉS

DE MME MATHILDE VANDORPE
DÉPUTÉE CDH
AU PARLEMENT
DE WALLONIE



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| 1. AVANT-PROPOS | 3 |
| 2. PRÉSENTATION DE LA DÉPUTÉE | 4 |
| 3. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES | 5 |
| 3.1. Parlement de Wallonie | 5 |
| • Proposition de décret | 5 |
| • Motions | 5 |
| • Questions | 6 |
| 3.2. Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles | 7 |
| • Décrets | 7 |
| • Propositions de décret | 7 |
| • Intervention dans les débats | 8 |
| • Propositions de résolution | 10 |
| • Proposition de modification | 11 |
| • Interpellation | 11 |
| • Questions | 11 |
| 4. PRÉSENTATION DES AUTRES ACTIVITÉS | 13 |
| • Mandats publics | 13 |
| • Visites de terrain | 13 |
| • Parlement des Enfants | 13 |
| • Les Talents Wallons | 14 |

1. AVANT-PROPOS

La dernière année de cette législature aura été mouvementée et fastidieuse tant en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'en Wallonie. Pour cette dernière année et comme à chaque fois, je me suis engagée à relayer les préoccupations des citoyens par un travail assidu en commissions et par des interpellations et questions à nos ministres.

Au Parlement de Wallonie, j'ai continué de suivre avec attention nos chantiers en Wallonie picarde (WAPI). En effet, un tiers de mes interventions portait sur cette compétence. Ensuite, étant effective en commission de l'Action Sociale et Santé, plus de 40 % de mes interventions avait attiré à cette compétence. Le reste de mes questions portait sur la Fonction publique, l'Égalité des Chances et la Mobilité.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, mon travail parlementaire s'est essentiellement axé sur l'éducation et le sport. Un travail remarquable a été fourni par les membres de la commission de l'éducation et de nombreux textes de loi en sont sortis. J'espère de tout cœur que le nouveau gouvernement saura faire preuve de lucidité face à ce travail réalisé. À titre informatif, 53 % de mes interpellations portaient sur l'éducation et le reste sur le sport.

Un volet assez transversal sur lequel je me suis penchée davantage cette année, c'est l'apprentissage des gestes qui sauvent. Pour un bien, il faudrait que ceux-ci soient appris dès le plus jeune âge. J'avais déposé l'année passée une proposition de résolution et un travail en parallèle s'effectue localement. Il s'agit là d'un sujet essentiel sur lequel je continuerai de travailler. On parle de sauver des vies!

Ce bilan parlementaire est le dernier d'une législature qui aura été des plus mouvementées. Même si on aime l'action, j'espère que la prochaine législature se passera dans un climat professionnel et serein où l'on place l'intérêt des francophones au centre des discussions dans les hémicycles. Pour ma part, j'aurai une attention particulière portée sur celui des hennuyers occidentaux pour qui je suis la seule représentante de mon parti dans les parlements de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils peuvent me faire confiance...

Bonne lecture!



2. PRÉSENTATION DE LA DÉPUTÉE

Parti: Centre Démocrate Humaniste

Arrondissement: Tournai-Ath-Mouscron

Adresse: rue Saint-Pierre, 4 boîte 6 - 7700 Mouscron

GSM: 0475 806 105

Mail: hello@mathildevanderpe.be

COMMISSIONS

DÉPUTÉE WALLONNE

- Membre effective de la Commission de l'Emploi, de l'Action Sociale et de la Santé.
- Membre effective des commissions de l'Action sociale, de la Santé et de la Fonction Publique, du Renouveau Démocratique et du Comité Mémoire et Démocratie.
- Membre suppléante de la Commission de l'Économie, de l'Emploi et de la Formation.

DÉPUTÉE COMMUNAUTAIRE

- Membre suppléante de la commission de l'Éducation.
- Membre suppléante de la commission de coopération.
- Troisième secrétaire du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Membre effective de la Commission de l'Éducation.
- Membre suppléante des commissions de Coopération avec les Communautés, d'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles.



3. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

3.1. PARLEMENT DE WALLONIE

PROPOSITION DE DÉCRET

PROPOSITION DE DÉCRET PORTANT CRÉATION D'UNE COMMISSION TECHNIQUE «REVALIDATION» COMMUNE À LA BRANCHE «BIEN-ÊTRE ET SANTÉ» ET À LA BRANCHE «HANDICAP» AU SEIN DE L'AGENCE WALLONNE DE LA SANTÉ, DE LA PROTECTION SOCIALE, DU HANDICAP ET DES FAMILLES

La présente proposition de décret vise à créer une commission technique «Revalidation», commune à la branche «Bien-être et Santé» et à la branche «Handicap» au sein de l'Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles, qui sera compétente pour proposer l'ensemble des conventions de revalidation au Comité «Bien-être et Santé» et au Comité «Handicap».

MOTIONS

- L'opportunité d'un recours en annulation de la pension mixte au sein de la fonction publique wallonne.
- L'imposition d'une pension mixte au sein de la fonction publique wallonne.
- L'action du secteur des aides familiales contre l'assurance autonomie.
- L'assurance autonomie.
- Le recours à l'intérim ou le détricotage de la fonction publique wallonne.
- La problématique du projet fédéral sur les pensions des fonctionnaires wallons.

QUESTIONS

POUVOIRS LOCAUX

- L'article L1122-18 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD)

ACTION SOCIALE ET SANTÉ

- La prévention contre le cancer du col de l'utérus
- L'analyse des risques psychosociaux au sein du Service public de Wallonie (SPW)
- La réforme dans le secteur de la santé mentale
- L'augmentation des cas de rougeole
- Les réseaux hospitaliers locorégionaux en Wallonie
- Le premier Plan de prévention et de promotion de la santé en Wallonie
- Le suivi de la résolution du Parlement de Wallonie du 14 mars 2018 visant à améliorer la qualité de vie de familles monoparentales

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ

- L'aménagement du carrefour formé par le boulevard des Canadiens et la rue de la Barrière de Fer à Dottignies
- La route de la Laine à Mouscron
- L'aménagement des zones d'activités économiques mixtes (ZAEM) des quatre Rois et de Bas-Warneton à Comines
- La réfection du rond-point des Bobines à Mouscron
- L'impact de la chaleur sur les voiries

FONCTION PUBLIQUE

- La reconnaissance des certifications publiques pour l'accès aux examens de recrutement de la fonction publique wallonne
- La corrélation entre le travail à temps partiel et le télétravail au sein du Service public de Wallonie

MOBILITÉ ET TRANSPORT

- La place de la Wallonie picarde dans le Schéma de développement territorial (SDT)

ÉGALITÉ DES CHANCES

- La situation de l'ASBL Domaine de Taintignies

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

- La pénurie de médecins

3.2. PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

DÉCRETS

DÉCRET RELATIF À L'IMPLÉMENTATION DE DISPOSITIFS DE DIFFÉRENCIATION ET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE

Le présent décret vise à mettre en place une double expérience pilote relative au mécanisme de remédiation-consolidation-dépassement prévu par le Pacte d'Excellence avant l'implémentation de ce mécanisme dans le tronc commun.



DÉCRET SPÉCIAL PORTANT CRÉATION DE L'ORGANISME PUBLIC CHARGÉ DE LA FONCTION DE POUVOIR ORGANISATEUR DE L'ENSEIGNEMENT ORGANISÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Le présent décret spécial crée une structure publique autonome, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), et lui octroie la fonction de pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Communauté française. La distinction des rôles de pouvoir régulateur et de pouvoir organisateur ainsi consacrée assure une relation impartiale entre l'Administration générale de l'enseignement et l'ensemble des réseaux. Elle favorise également un renforcement de l'enseignement officiel organisé via l'amélioration de sa gouvernance, de son service aux élèves, de ses performances, de l'accompagnement et le soutien de ses personnels, en renforçant l'autonomie des chefs d'établissement, tout en garantissant sa neutralité et son caractère public.

PROPOSITIONS DE DÉCRET

PROPOSITION DE DÉCRET RELATIVE À L'IMPLÉMENTATION DE DISPOSITIFS DE DIFFÉRENCIATION ET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE

La présente proposition vise à mettre en place une double expérience pilote relative au mécanisme de remédiation-consolidation-dépassement prévu par le Pacte d'Excellence avant l'implémentation de ce mécanisme dans le tronc commun.

PROPOSITION DE DÉCRET RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SCOLARISATION DANS L'ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE ET SPÉCIALISÉ ET AU SUIVI D'UNE FRÉQUENTATION MINIMALE

L'importance de l'enseignement maternel n'est plus à démontrer, tant pour le développement de la personnalité de l'enfant que pour son futur parcours scolaire. Il est en effet le lieu de multiples apprentissages, du développement des capacités de socialisation aux apprentissages affectifs et psychomoteurs. La fréquentation scolaire à l'école maternelle constitue dès lors un enjeu important de réussite et d'émancipation dans notre société, en particulier pour les enfants dont la culture familiale diffère de la culture scolaire. La présente proposition de décret vise à instaurer une obligation d'inscription et à renforcer la fréquentation de la troisième année de l'enseignement maternel afin d'assurer à tous les enfants des chances égales d'émancipation sociale.

PROPOSITION DE DÉCRET VISANT À MODIFIER LE DÉCRET DU 17 JUILLET 2003 RELATIF À UNE INTERVENTION DANS LES FRAIS DE TRANSPORT EN COMMUN PUBLIC ET/ OU DANS L'UTILISATION DE LA BICYCLETTE DES MEMBRES DU PERSONNEL EN VUE D'Y INCLURE NOTAMMENT LA BICYCLETTE À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

L'intervention dans les frais de transport des membres du personnel de l'enseignement ne concerne actuellement que les transports en commun publics et/ou la bicyclette non motorisée. La présente proposition de décret vise à élargir explicitement l'intervention dans les frais de transport à la bicyclette à assistance électrique, notamment.

PROPOSITION DE DÉCRET RELATIVE AU CONGÉ POUR ACTIVITÉS SPORTIVES

La proposition de décret vise à étendre, en vue de la participation et/ou de la préparation à la participation à une manifestation sportive, la possibilité d'octroi d'un congé pour activités sportives au membre du personnel de l'enseignement ou d'un centre psycho-médico-social qui dispose du statut de sportif de haut niveau, d'arbitre international mais également de partenaire d'entraînement, ou qui atteint le niveau de performance requis par la fédération sportive à laquelle il est affilié pour la participation à la manifestation sportive considérée.

INTERVENTION DANS LES DÉBATS

PROJET DE DÉCRET PORTANT MESURES DIVERSES VISANT À RÉDUIRE CERTAINS OBSTACLES À L'ENGAGEMENT OU AU MAINTIEN DE MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT DANS UN CONTEXTE DE PÉNURIE

Ce projet de décret vise essentiellement à mettre en œuvre des pistes «pratico-pratiques» en matière de pénurie. Aucune de ces pistes ne peut prétendre être la solution au problème de la pénurie des enseignants, mais chacune y contribue un peu, soit en leur donnant des perspectives de carrière, soit en réduisant les obstacles au maintien de certains enseignants.

PROJET DE DÉCRET RELATIF AUX CELLULES DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ORGANISÉ OU SUBVENTIONNÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET AU STATUT DES CONSEILLERS AU SOUTIEN ET À L'ACCOMPAGNEMENT

Conformément au Pacte pour un Enseignement d'Excellence, le projet de décret relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française et au statut des conseillers au soutien et à l'accompagnement consacre un rôle crucial d'accompagnement de la conception et de la mise en œuvre des plans de pilotage/contrats d'objectifs dans le chef des Fédérations de pouvoirs organisateurs, de même qu'un rôle de soutien particulier pour les écoles dites «en écart de performance». Le présent projet de décret a pour premier objet de définir ce cadre de responsabilisation et de contractualisation entre la Communauté française et les Fédérations de pouvoirs organisateurs. Ce projet de décret a également pour objet de rationaliser dans un texte unique les dispositions décrétales qui concernent les cellules de soutien pédagogique qui sont renommés cellules «de soutien et d'accompagnement».

PROJET DE DÉCRET PORTANT DIVERSES MESURES EN MATIÈRE D'IMMERSION LINGUISTIQUE, DES JURYS DÉLIVRANT LE CERTIFICAT DE CONNAISSANCE APPROFONDIE DE LA LANGUE D'IMMERSION, DÉLIVRANT LE CERTIFICAT DE CONNAISSANCE DE LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET DES COMMISSIONS LINGUISTIQUES PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

Le présent projet de décret vise à modifier quatre décrets ayant en commun l'enseignement en immersion et les lois linguistiques permettant à une personne d'enseigner en français, néerlandais, anglais ou allemand. D'une part, il prévoit une actualisation et une reformulation des articles 13 et 15 de la loi du 30 juillet 1963, dite «loi linguistique». De l'autre, il regroupe les dispositions nécessitant une nécessaire actualisation des références légales mentionnées dans le décret du 17 juillet 2003 portant des dispositions générales relatives à l'enseignement en langue d'immersion et diverses mesures en matière d'enseignement. Certaines dispositions visent à assouplir les prescrits dudit décret relatif à la composition du jury chargé de délivrer le certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion (CCLAI). Le projet reprend et actualise un certain nombre de dispositions du décret du 3 février 2006 relatif à l'organisation des examens linguistiques; il vise à clarifier l'ensemble des dispositifs, tout en les restructurant et les reformulant. Enfin, il introduit des dispositions nouvelles dans le décret du 11 mai 2007 relatif à l'enseignement en immersion linguistique, en substance l'organisation d'un cadre expérimental pour l'organisation d'une troisième langue en immersion dans une implantation de l'enseignement secondaire, le terme de la demande d'autorisation d'organisation et de renouvellement de cette autorisation ainsi qu'un dispositif intermédiaire d'évaluation du dispositif au terme de trois ans, le fonctionnement de l'organe d'observation et d'accompagnement de l'apprentissage en immersion.

PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ANNÉE COMPLÉMENTAIRE ORGANISÉE AU QUATRIÈME DEGRÉ DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL SECONDAIRE COMPLÉMENTAIRE, SECTION SOINS INFIRMIERS ET MODALITÉS DE RECOURS

Le présent projet de décret précise les conditions de mise en œuvre de la demi-année complémentaire instaurée par le décret du 11 mai 2017 relatif au quatrième degré de l'enseignement professionnel secondaire complémentaire, section soins infirmiers: organisation de secondes sessions après le 31 janvier, possibilité d'introduire un recours contre une décision d'échec au 31 janvier, calcul de l'encadrement et des moyens de fonctionnement. Il assouplit également les conditions de réussite en fin de chacune des années d'études conduisant au brevet d'infirmier hospitalier/infirmière hospitalière.

PROJET DE DÉCRET VISANT UNE CONCERTATION PLUS EFFICACE DANS L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE ET SPÉCIALISÉ

Le présent projet de décret va au bout de la logique de coopération en mettant en œuvre une des résolutions de l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un Enseignement d'excellence qui préconise la fusion du Conseil Général de l'Enseignement spécialisé, avec les organes parallèles de l'enseignement ordinaire. Il tend aussi à modifier les autres organes de concertation de sorte qu'ils soient communs à l'ordinaire et au spécialisé. La volonté est de favoriser un modèle d'école inclusive et une collaboration étroite entre enseignement ordinaire et enseignement spécialisé, de telle sorte que chaque élève trouve la place qui lui convient dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé.

PROJET DE DÉCRET PORTANT LES LIVRES 1 ET 2 DU CODE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, ET METTANT EN PLACE LE TRONC COMMUN

Deux décennies après l'adoption du décret «Missions», il est désormais possible de prendre du recul, d'éprouver les effets des réformes mises en œuvre, et d'en faire l'inventaire pour conserver les principes qui ont fait leurs preuves et changer ce qui a moins bien fonctionné ou ce qui n'a pas du tout fonctionné. C'est à ce moment charnière qu'a été mis sur les rails un processus participatif de grande envergure: le Pacte pour un Enseignement d'excellence. Cherchant à mobiliser l'ensemble des acteurs de l'École autour d'objectifs ambitieux de renforcement de la qualité du système éducatif, ce Pacte changera progressivement et durablement l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire.

Il s'agit d'un acte fondateur de l'enseignement. Cette refondation appelle une traduction juridique de la même envergure, qui doit éviter tant la juxtaposition de l'ancien et du nouveau que le travers de faire table rase du passé. Pour contourner ces écueils, le présent décret intègre de manière systémique, c'est-à-dire parmi les dispositions définissant les structures de l'enseignement, ses missions et son organisation, les premiers fruits du Pacte pour un Enseignement d'excellence, et en particulier une réforme au cœur de celui-ci: la mise en place d'un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire dès le début du maternel et jusqu'au terme de la troisième année du secondaire. Ce Code combine des démarches de codification à droit constant et de codification créatrice. La nécessité de cette dernière démarche est évidente: en incorporant dans un même texte des dispositions issues de sources éparses, il est apparu utile de simplifier certaines procédures, de clarifier certains concepts, de supprimer les pratiques désuètes ou les archaïsmes qui émanaient de textes remontant au Pacte scolaire et à l'Éducation nationale. Plus fondamentalement, ce Code est le véhicule de réformes qui participent de la dynamique de changement du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

PROJET DE DÉCRET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET DE BÂTIMENTS SCOLAIRES

Le présent projet de décret est le dernier décret fourre-tout de la législature en matière d'enseignement obligatoire. Il répond à une nécessaire actualisation de certains textes régissant la matière de l'enseignement. Certaines dispositions reprennent également des mesures techniques, correctrices ou de régularisation de la pratique administrative. Enfin un titre relatif aux bâtiments scolaires implémente, d'une part, un dispositif complémentaire pour le financement d'un projet de construction à Anderlecht et, d'autre part, un dispositif pour le transfert de la mission déléguée de St'Art en matière de mise à disposition de pavillons modulaires aux établissements scolaires. Le présent texte est assez consistant et se compose de 35 titres. Les 32 premiers titres modifient directement des dispositions décrétales et réglementaires régissant la matière de l'enseignement, tandis que les titres 33 et 34 reprennent des dispositions classées par thématique: l'enseignement à domicile et St'Art SA.

PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AU STATUT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DES ÉCOLES BELGES À L'ÉTRANGER

Les auteurs de la présente proposition de résolution souhaitent que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles reconnaisse l'ancienneté des enseignants nommés en Fédération Wallonie-Bruxelles et engagés dans les Écoles belges à l'Étranger pour les années prestées, afin que ces derniers ne doivent plus recourir à l'interruption de carrière pour partir enseigner dans ces établissements. Une telle mesure assurera, en outre, une plus grande stabilité des équipes pédagogiques en place.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT A CRÉER UN SERVICE D'AIDE AUX DEVOIRS ET DE SOUTIEN SCOLAIRE PAR TÉLÉPHONE ET INTERNET POUR LES ÉLÈVES DE PRIMAIRE ET SECONDAIRE

La présente proposition de résolution a pour objectif de favoriser la réussite des élèves à l'école, en les aidant et les accompagnant, pour ceux qui le souhaitent, au moment des devoirs à la maison. Pour cela, un organisme d'aide par téléphone et Internet sera mis en place. Des professeurs des différentes matières enseignées dans nos écoles seront présents, tous les soirs, pour répondre, en direct, aux questions que les élèves peuvent encore se poser sur leurs cours.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AUX ALLOCATIONS D'ÉTUDES POUR LES ÉTUDIANTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE QUI EFFECTUENT LEURS ÉTUDES DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR D'UN PAYS LIMITROPHE

Dans différentes régions de notre Communauté française, l'offre pour certaines filières d'études supérieures est quasi inexistante. La majorité de ces étudiants éloignés de leur lieu d'études effectuent de fatigants trajets quotidiens ou sont dans «l'obligation» de louer un logement pour suivre leur cursus. Or, la position géographique de la Communauté française offre la possibilité à certains étudiants

d'effectuer leur cursus dans un établissement d'enseignement supérieur situé à l'étranger. Pour eux, effectuer leur cursus dans un établissement situé dans un pays limitrophe augmente l'accessibilité même des études supérieures. En effet, cette possibilité réduit les frais de logement à leur plus simple expression ou permet de diminuer sensiblement le temps de trajet. Cependant, ces derniers ne peuvent actuellement introduire une demande pour une allocation d'études. La présente proposition de résolution souhaite qu'ils puissent désormais également en bénéficier.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À ASSIMILER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGULIÈRE À UN OUTIL DE SANTÉ PUBLIQUE

Inclure un programme d'activités physiques dans le parcours de soins de santé, en permettant à des professionnels du mouvement et de la santé de guider des patients atteints d'affections pour lesquelles des études scientifiques probantes démontrent des effets bénéfiques de ce type d'intervention en complément des traitements «classiques». Assurer la promotion de cette mesure auprès des prestataires de soins de santé, des professionnels de l'activité physique et des patients. Assurer la promotion de l'activité physique régulière comme outil de prévention auprès de l'ensemble de la population.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À LIMITER LES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ET À ENCOURAGER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS SCOLAIRES

Ce texte invite le Gouvernement à soutenir les efforts entrepris dans les mobilisations contre l'urgence climatique. Il s'agit plus précisément d'encourager les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme cela se fait déjà en plusieurs endroits, à lutter contre l'usage du plastique à usage unique et à encourager l'utilisation de gourdes pour la consommation d'eau. Ce texte vise aussi à encourager les équipes pédagogiques à sensibiliser autour de ces actions.

PROPOSITION DE MODIFICATION

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES VISANT À CRÉER UN ARTICLE 48BIS

Cette proposition de modification du règlement vise à autoriser exceptionnellement les parlementaires à déléguer leur droit de vote. Cette délégation de vote est strictement limitée à la période d'incapacité de quinze semaines visée à l'article 51.4 du règlement du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (incapacité d'exercer ses fonctions pour cause de maternité).

INTERPELLATION

- Affaire Thiam: répercussions et discussions sur la mise en place d'une coupole pour le sport de haut niveau

QUESTIONS

SPORT

- Nouveau blocage administratif compromettant la participation d'Amal Amjahid au Grand Chelem de Jiu-Jitsu de Los Angeles
- Bilan du Festival Olympique de la Jeunesse européenne (FOJE) à Sarajevo
- Résultats du Groupe de Travail «Grands événements sportifs internationaux» commandité par le Conseil Supérieur des Sports
- Footballgate



ÉDUCATION

- Enseignement à domicile

SUIVI DE LA RÉOLUTION VISANT À FORMER LES ÉLÈVES AUX PREMIERS SOINS ET AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS

- Place des évaluations dans notre enseignement
- Motion en conflit d'intérêt de la Cocof sur le décret flamand visant à réformer le système d'inscription dans les écoles néerlandophones
- Référentiels du cours d'éducation physique et santé

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

- Actions des directeurs du libre du secondaire
- Vote de l'abaissement de l'obligation scolaire en commission de l'Économie du Parlement fédéral
- Argent noir circulant dans le milieu du football



4. PRÉSENTATION DES AUTRES ACTIVITÉS

MANDATS PUBLICS

- Conseillère communale - Mouscron
- Administratrice de l'Intercommunale IPALLE (Gestion des déchets)
- Membre du Comité Subrégional de l'Office National de l'Enfance
- Administratrice à la Prairie (Ferme pédagogique)
- Présidente de l'ASBL Crèche Saint Achaire
- Présidente de Foyer Tibériade (Foyer d'hébergement pour personnes porteuses d'un handicap)

VISITES DE TERRAIN

Au-delà de mon travail parlementaire s'ajoute un volet plus que capital, c'est le travail de terrain. Rencontrer, écouter et échanger avec les acteurs locaux qui travaillent en faveur de l'économie, la culture, le sport, l'associatif, etc. Être au fait des attentes et des problèmes rencontrés par ces personnes, c'est être proche du citoyen. J'essaie donc d'aller à la rencontre de ces acteurs qui m'interpellent mais je suis également curieuse de connaître les richesses de ma région.

PARLEMENT DES ENFANTS

Chaque année, les parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont la possibilité de parrainer une classe de 6^e primaire de leur région. L'année passée, j'ai travaillé avec l'école du Christ Roi d'Herseaux sur l'inclusion des enfants à besoins spécifiques. Les enfants ont dans un premier temps visité le Parlement et appris son fonctionnement. Ensuite, un travail en classe a été mené pour écrire un projet de décret sur ce thème. Même s'ils n'ont pas remporté de prix, la collaboration avec cette école a donné lieu à de beaux échanges et de belles idées. Encore bravo à eux!



LES TALENTS WALLONS

Nathalie STEVENS, ou plutôt «Matante Hortense» a reçu le titre de Talent Wallon 2019 pour la catégorie artisanat. Matante Hortense, c'est entre autres faire découvrir des recettes de grand-mère et des techniques culinaires de base, apprendre à dresser une table et le travail autour du potager. Les enfants qui participent au stage peuvent également entre deux recettes lire un vieux livre, écouter un vinyle ou encore taper à la machine dans une ambiance chaleureuse et paisible. Pour sa cinquième édition, le Parlement de Wallonie a mis à l'honneur ses «talents» qui œuvrent en faveur de l'artisanat, l'économie, la culture, l'environnement ou le social de leur Région. Chaque année, nous avons la possibilité de mettre en exergue le travail de cinq personnes ou associations que nous estimons être des talents potentiels de notre région.

En choisissant Matante Hortense, j'ai voulu mettre en avant le retour à certaines valeurs et traditions et de vivre ensemble. Le projet a convaincu le jury des «Talents de Wallonie» puisque «Matante Hortense» s'est rendue au Parlement de Wallonie pour recevoir son prix des mains du Président du Parlement, Monsieur André Antoine.

Fabian Le Castel en 2015, la Cigalière en 2016, la Prairie en 2017, l'Estrella et Fantine Harduin en 2018 et Matante Hortense en 2019! Une bien belle reconnaissance pour Mouscron tant pour la qualité de son tissu associatif que pour sa diversité!





